



Dispositif
Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique
« Les Événements »

Siège Social – Administration – Direction – RIVEHAUTE 05 59 38 67 17

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Economique
vendredi 21 octobre 2022

Présents

Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente,

Personne invitée par la Présidente : Mme Mylène DELARD, Directrice adjointe déléguée aux fonctions supports,

Membres Elus : Mme BELLANGER, directrice DITEP – Mylène DELARD, direction adjointe – Emilie GRACIET – Noëlle ETCHELAMENDY – Angèle PASSERO — Allande GOYHEX — Maxime ROSIER – Béatrice SAGARDOY.

Anciens élus CSE : Céline PROOT - Jean-Michel LIGUEX

Secrétaire de séance : B. SAGARDOY.

La séance est ouverte à 9H10.

Point 1 : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES.

COMPTE-RENDU SUR LA GESTION DU CSE.

Céline PROOT et Jean-Michel LIGUEX font le bilan financier et moral de leur mandat.

CONSTITUTION DU BUREAU DU CSE :

Présidente : Céline BELLANGER

Trésorier : Allande GOYHEX

Trésorier adjoint : Nicolas CHABALGOITY

Secrétaire : Béatrice SAGARDOY

Secrétaire adjointe : Emilie GRACIET

DESIGNATION DU REFERENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES :

Titulaire : Angèle PASSERO

Suppléant : Maxime ROSIER

COMMUNICATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE ;

Compte des œuvres sociales : environ 51 499,00 €.

Les dépenses mensuelles liées aux différents avantages se montent à environ 2200-2500 €.

Compte fonctionnement : environ 10 186,33 €.

Les dépenses mensuelles se montent environ à 400 €.

Le budget prévisionnel n'est pas établi.

Jean-Michel Liguex remet l'ensemble des documents liés au poste à Allande Goyhex. Ils feront une passation plus longue entre eux.

REGLEMENT INTERIEUR DU CSE.

Il sera à actualiser (plutôt en janvier ou février).

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DE COMMISSIONS SPECIFIQUES.

La possibilité de mettre en place des commissions spécifiques est évoquée et sera étudiée par l'équipe.

REPARTITIONS DES HEURES DE DELEGATION.

La répartition des heures entre les titulaires et les suppléants est la même pour l'ensemble des binômes : 10H00 pour le titulaire et 8h00 pour le suppléant.

Cela pourra être revu en cours d'exercice.

PROGRAMMATION D'UN CALENDRIER DES REUNIONS DE TRAVAIL ET REUNIONS OFFICIELLES.

Jusqu'en juillet 2023, proposition d'une réunion officielle mensuelle le vendredi de 8h30 à 10H00.

Celle de novembre est programmée exceptionnellement le mercredi 23.

Un calendrier est mis en place :

Les vendredis 06/01/2023, 03/02, 17/03, 28/04, 26/05 et 16/06 de 08h30 à 10h. Le mercredi 5/07 de 11h00 à 12h30.

De novembre à décembre, les réunions de travail auront lieu le mercredi de 11h00 à 13H00 et à partir de janvier le lundi de 15H00 à 17H00.

Concernant le local, Mme BELLANGER fait part d'une proposition d'un nouveau lieu qui serait plus accessible et plus adapté (une salle dans le bâtiment thérapeutique).

L'équipe va étudier cette proposition et fera une réponse rapide.

La séance est levée à 10h10.

B. SAGARDOY, secrétaire du CSE.

Mme BELLANGER, présidente CSE.